

Permis de Construire



Maitre d'ouvrage →

GAEC CHARBONNEL
La Chaumette
15340 - PAULHAC

Projet de construction

1. Extension d' un bâtiment à usage de stabulation libre (logettes caillebotis) pour bovins avec d'une surface d'emprise au sol nouvelle d'environ 402 m².
2. Agrandissement d'une fosse à lisier sous caillebotis pour un volume total de 746 m³.

Constitution du dossier

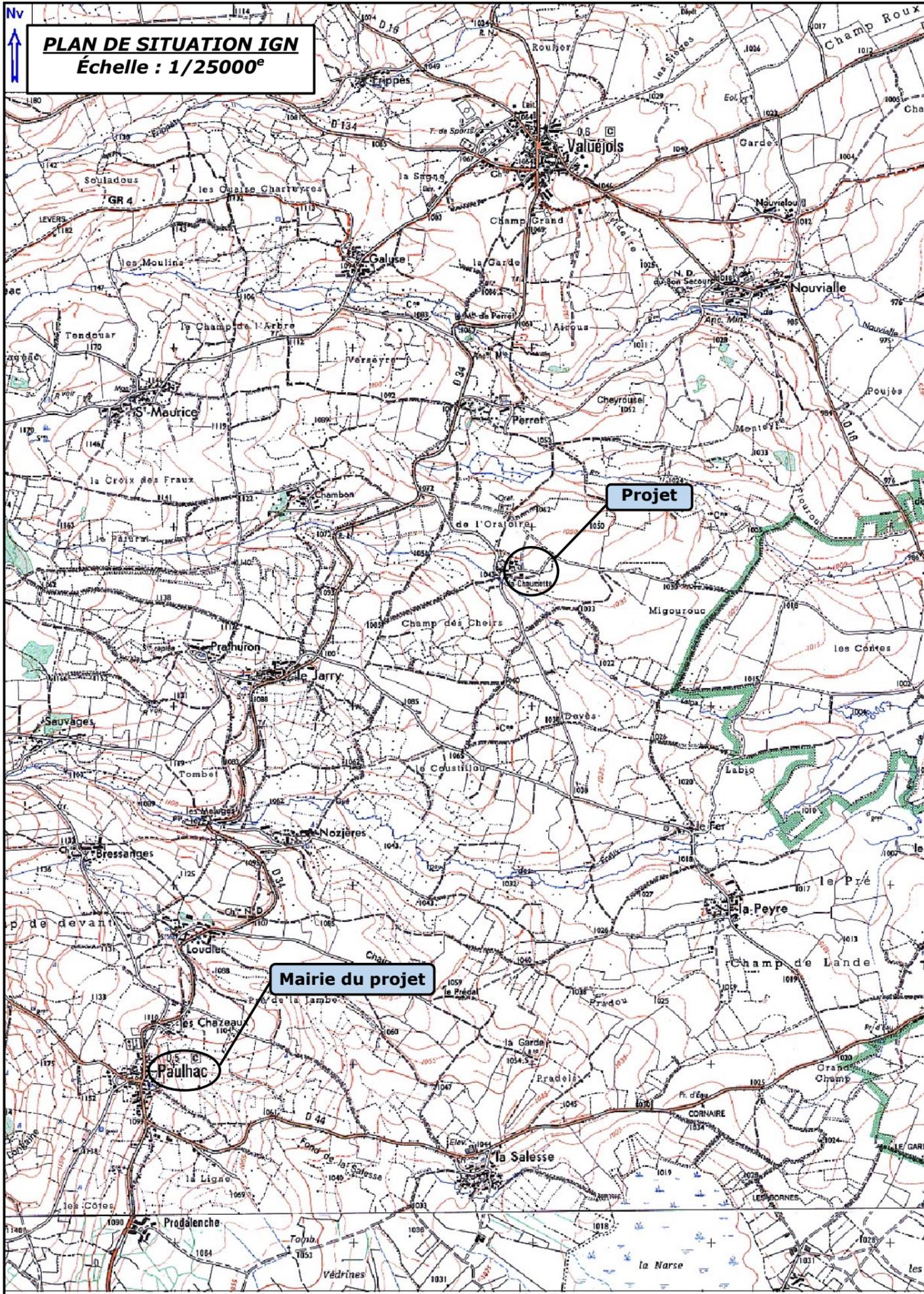
- ⇒ Formulaire de Demande de permis de construire
- ⇒ Façades – Éch : 1/200^e
- ⇒ Plan de situation IGN – Éch : 1/25000^e
- ⇒ Coupe transversale – Éch : 1/100^e
- ⇒ Extrait cadastral – Éch : 1/2000^e
- ⇒ Coupe paysagère – Éch : 1/500^e
- ⇒ Plan de Masse – Éch : 1/500^e
- ⇒ Perspectives + Volet paysager
- ⇒ Vue au sol – Éch : 1/150^e
- ⇒ Document photographique

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION. Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.



Constructions conformes aux DTU.

Aurillac, le 17/03/2022.



PLAN DE SITUATION IGN
Échelle : 1/25000^e

Mairie du projet

Projet

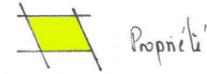
EXTRAIT CADASTRAL - Échelle : 1/2000^e
Département du CANTAL
Commune de PAULHAC
Section YC - Parcelle 42

Section : YC
Feuille : 000 YC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 06/03/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics



ES FINANCES PUBLIQUES
AN CADASTRAL

Le plan vi
par le cen
AURILLAC
3 Place des Carmes 15012
15012 AURILLAC CEDEX
tél. 04 71 43 44 84 -fax 04 71 43 44 77
cdif.aurillac@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

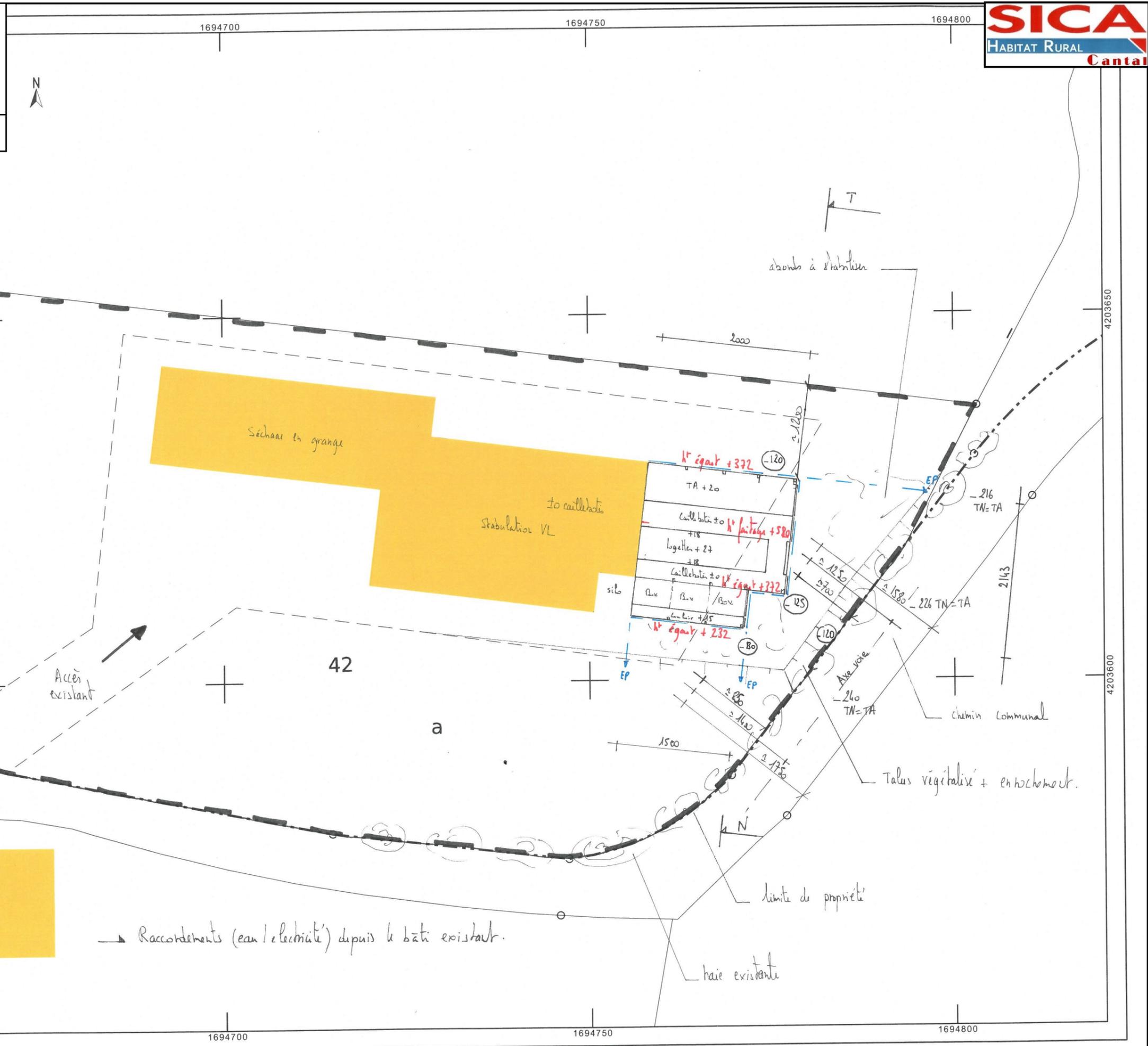


DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur : **GAEC CHARBONNEL**
 Adresse : **La Chaumette 15430 - PAULHAC**

Dessinateur : Jérôme DELARBRE
 Architecte: Audrey ESCOT

Nature du document : **PLAN DE MASSE**
 Échelle : **1/500^e**
 Date : **17/03/22**



PLAN DE MASSE Ech 1/500^e
 Surface née ± 602 m²

±0 : TA (0) : TN

Département : CANTAL
 Commune : PAULHAC

Section : YC
 Feuille : 000 YC 01
 Échelle d'origine : 1/2000
 Échelle d'édition : 1/500
 Date d'édition : 11/02/2022
 (fuseau horaire de Paris)
 Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
 AURILLAC
 3 Place des Carmes 15012
 15012 AURILLAC CEDEX
 tél. 04 71 43 44 84 - fax 04 71 43 44 77
 cdif.aurillac@dgfip.finances.gouv.fr

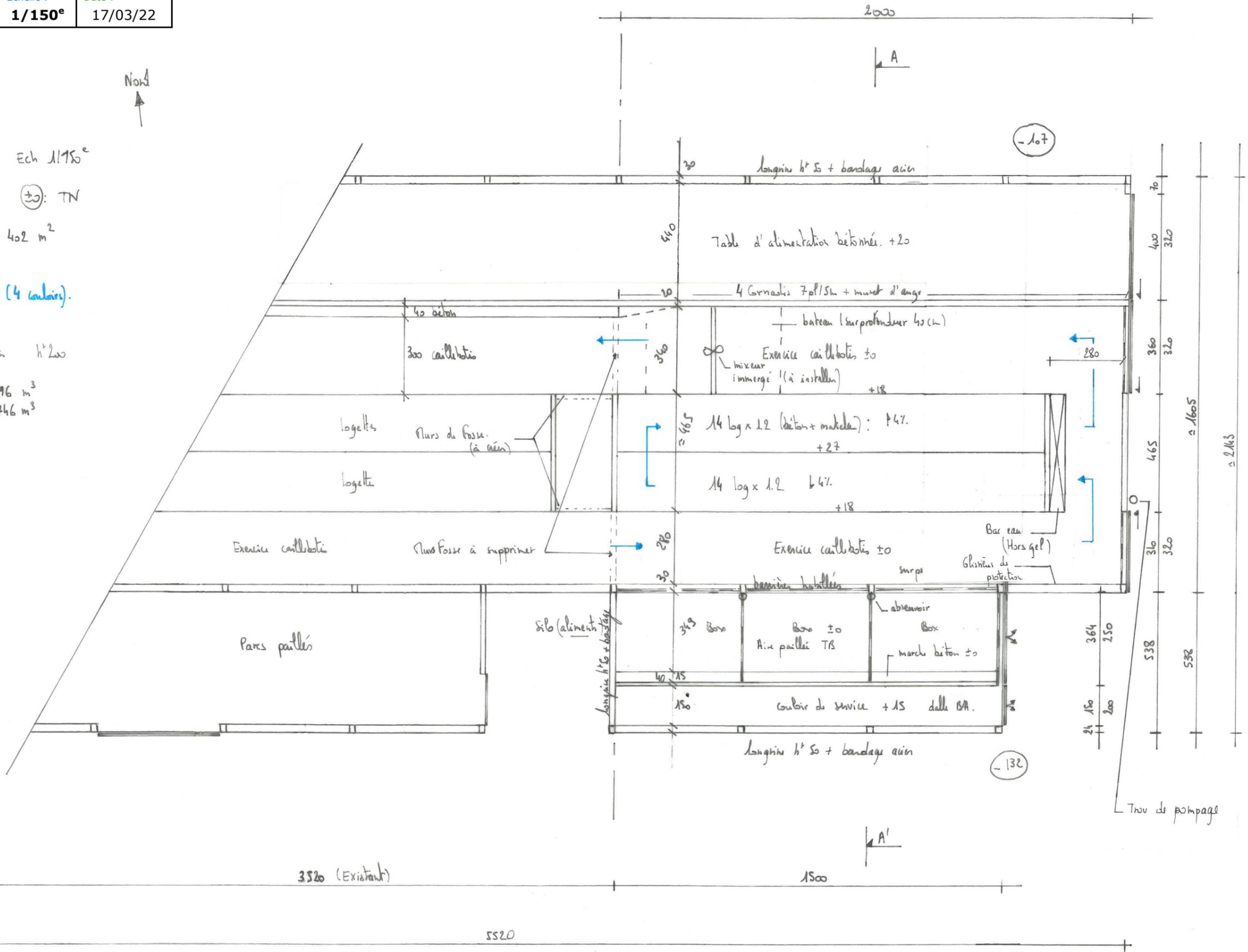
Cet extrait de plan vous est délivré par :
 cadastre.gouv.fr
 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur :	Adresse :
GAEC CHARBONNEL	La Chaumette 15430 - PAULHAC
Dessinateur : Jérôme DELARBRE	Architecte: Audrey ESCOT
Nature du document :	Échelle : Date :
PLAN AU SOL	1/150° 17/03/22



PLAN AU SOL Ech 1/150°
 ±0: TA (±0): TN
 Surface créée ≈ 402 m²
 → Circuit fosse (4 canalis).
 Fosse sous caillottes h' 200
 Volume aér ≈ 396 m³
 Volume Total ≈ 746 m³



DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur :	Adresse :	
GAEC CHARBONNEL	La Chaumette 15430 - PAULHAC	
Dessinateur : Jérôme DELARBRE	Architecte: Audrey ESCOT	
Nature du document :	Échelle :	Date :
FACADES	1/200^e	17/03/22

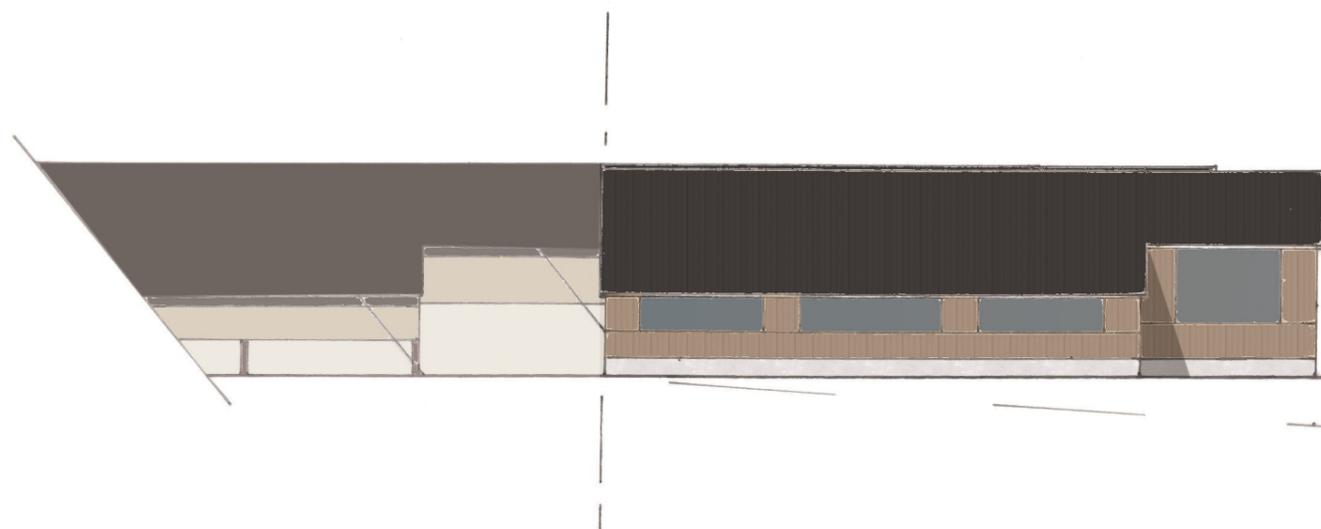


Façade Nord

Ech 1/200^e



Pignon Est



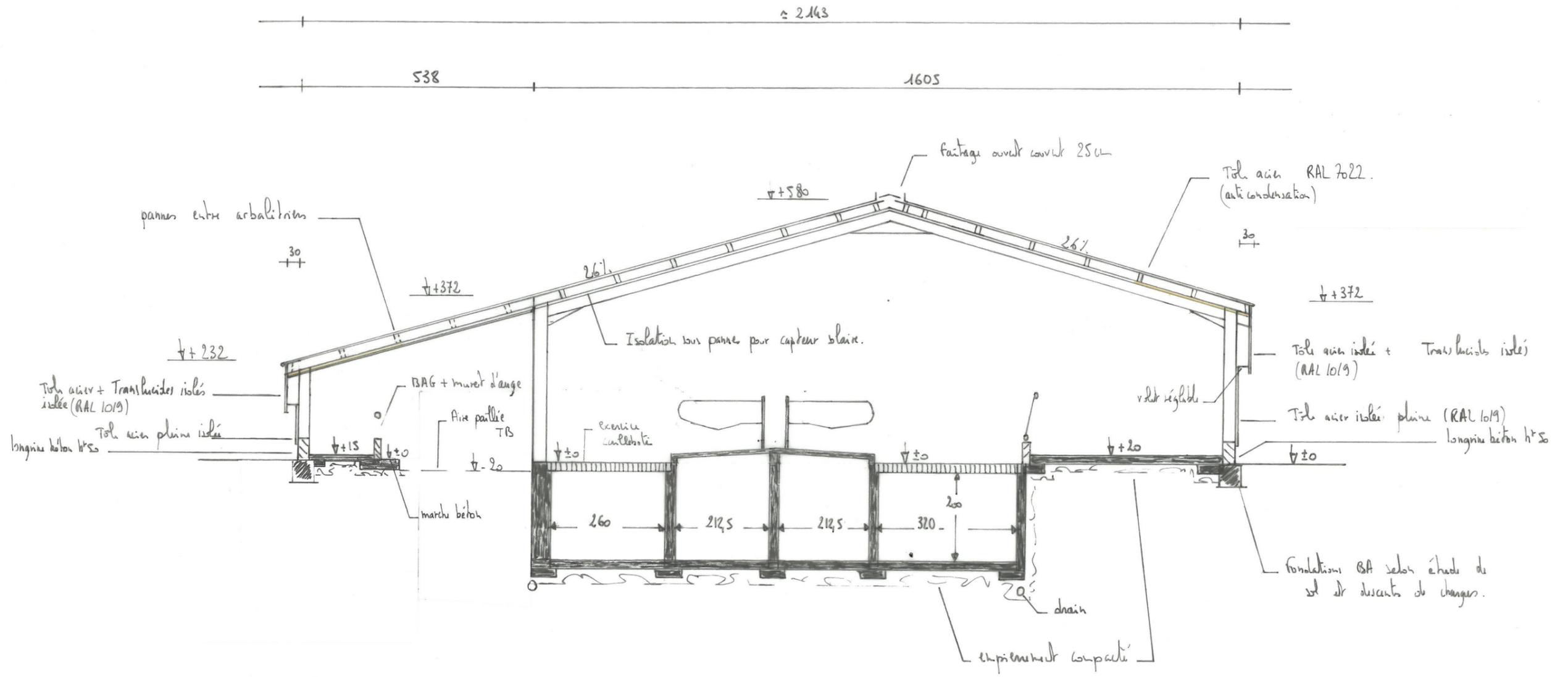
Façade Sud

départ de toiture sur pignon pour entrée d'air (capteur solaire) (identique existant)
↓ to

- Couverture Tôle acier RAL 7022 + isolation sous panne. (anti condensation)
- bardage acier RAL 1019 + Translucides Type "Thermagri" (isolé)
- Porte en tôle acier RAL 1019
- longrin béton h° 50.
- mur pifa. béton h° 100.

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur :	Adresse :
GAEC CHARBONNEL	La Chaumette 15430 - PAULHAC
Dessinateur : Jérôme DELARBRE	Architecte: Audrey ESCOT
Nature du document :	Échelle : Date :
COUPE DE PRINCIPE	1/100^e 17/03/22



COUPE DE PRINCIPE AA' Ech 1/100^e

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur :
GAEC CHARBONNEL

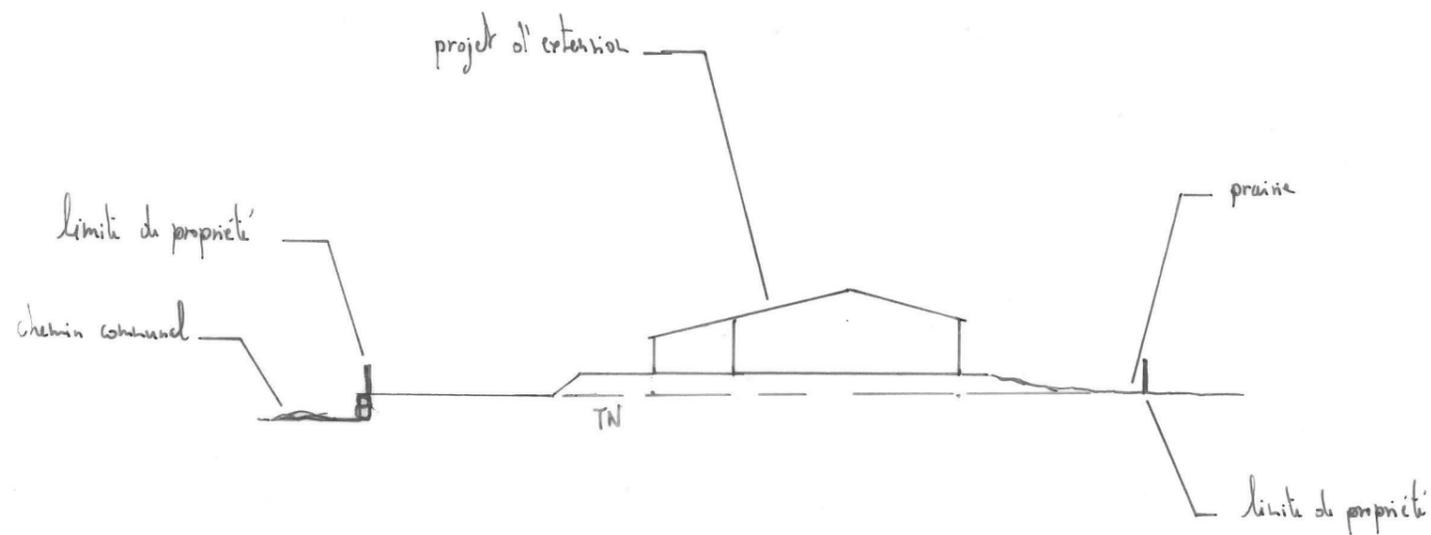
Adresse :
**La Chaumette
15430 - PAULHAC**

Dessinateur : Jérôme DELARBRE
Architecte : Audrey ESCOT

Nature du document :
COUPE TN

Échelle :
1/500^e

Date :
17/03/22



COUPE TN Ech 1/500^e

A) Le projet est situé au lieu-dit « La Chaumette », commune de PAULHAC. Un chemin communal longe la propriété au Sud et à l'Est et en permet l'accès. La propriété est déjà occupée par diverses constructions.

La projet envisagé sera implanté sur la parcelle YC 42 d'une surface de 8 342 m².

Dans un rayon de 100m, on trouve un bâtiment agricole appartenant à un tiers et un bâtiment à usage de stabulation et de séchage en grange appartenant au demandeur. Il n'y a pas de points d'eau cadastré à moins de 35 m.

Le bâtiment demandeur contre lequel sera créé le projet est en charpente métallique avec mur préfabriqué, translucides et bardage RAL 1019. La couverture est en acier RAL 7022 avec panneaux photovoltaïques sur le pan sud.

L'accès à la propriété, déjà existant, se fait au sud-ouest, par le chemin communal.

Sur la zone concernée par le projet se trouve le talus de la plateforme qu'il conviendra de déplacer en limite de parcelle.

B) Le projet du GAEC CHARBONNEL consiste à agrandir la stabulation existante en créant une extension de 402 m². La fosse sous caillebotis existante, sous le bâtiment actuel, sera également prolongée dans l'extension projetée.

Cette extension s'inscrit dans la continuité de l'existant.

Le projet entre dans le cadre de l'installation d'un jeune agriculteur.

Le projet a pour objet de moderniser l'exploitation, d'améliorer les conditions de travail et le logement des animaux et mettre aux normes l'exploitation pour la gestion des effluents.

Les bovins sont et seront logés sur logettes/caillebotis. Le lisier issu de l'exercice caillebotis sera stocké dans la fosse en projet.

De plan rectangulaire, et couvert à deux pans (dans le prolongement du volume existant) sa structure sera en métal de couleur gris sombre. Le bardage métallique, en façades, sera identique à l'existant, RAL 1019. Une longrine béton brut sera visible. Des translucides, de même format que l'existant seront également insérés sur les 2 façades longitudinales afin d'apporter la lumière nécessaire à l'ambiance du bâtiment et animer les façades.

La couverture sera en acier, RAL 7022, identique à l'existant.

La végétation sera conservée.

Le terrassement se fera sous forme de remblais. La terre prélevée pour la création de la fosse servira à aménager le remblai et un enrochement sera créé au plus près de la limite de propriété.

L'accès ne sera pas modifié.

Les réseaux existants seront conservés.

Le projet, tant dans sa volumétrie que par son implantation, a été étudié afin de s'intégrer au mieux à son environnement et au bâtiment existant tout en conservant le tissu bâti du lieu-dit.

Vue 1



Vue 2



Vue 3



Vue 1 Insertion

